



Monsieur
Jean-Luc Addor
Député
Chemin du Grand Roé 21
1965 Savièse

Références JFL/JG
Date 26 octobre 2012

Question écrite N° 51 concernant les budgets informatiques dans le secondaire II (14.09.2012)

Monsieur le Député,

En accord avec le Conseil d'État, nous vous transmettons les éléments de réponse suivants :

1) Budgets informatiques des écoles du Secondaire II général

Les budgets informatiques sont établis par les Directions des établissements en tenant compte de quelques critères dont les principaux sont les besoins selon les filières d'enseignement, les branches, et un renouvellement du matériel sur cinq ans. Une fois le budget accordé à l'école pour ses investissements pour une année précise, les Directions d'écoles l'utilisent en fonction de leurs priorités. Ceci a pour conséquence que les dépenses attribuées à l'informatique peuvent être très différentes d'une année à l'autre pour la même école.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de ces dépenses :

	KSS Brig	LCC Sion	LCP Sion	LCA St- Maurice	OMS Brig	ECCG Sierre	ECCG- EPP Sion	ECCG Martigny	ECCG Monthey
2007	43'579.-	44'963.-	6'856.-	53'288.-	28'925.-	55'546.-	69'415.-	25'336.-	0.-
2008	13'292.-	20'611.-	29'253.-	40'408.-	51'109.-	26'658.-	62'996.-	16'002.-	22'480.-
2009	31'764.-	24'086.-	16'090.-	12'024.-	69'486.-	60'677.-	5'943.-	69'120.-	12'230.-
2010	39'312.-	19'876.-	88'877.-	93'049.-	51'741.-	4'872.-	36'292.-	22'482.-	15'073.-
2011	29'823.-	35'869.-	22'409.-	18'634.-	17'397.-	17'465.-	41'120.-	34'012.-	24'093.-
Total	157'770.-	145'405.-	163'485.-	217'403.-	218'658.-	165'218.-	215'766.-	166'952.-	73'876.-

2) Répartition équitable des budgets informatiques

Des différences entre ces budgets peuvent sembler conséquentes mais sont justifiées. L'ECCG de Monthey, par exemple, bâtiment racheté par l'État et entièrement rénové avant 2007, a été bien doté en équipements informatiques au cours de la transformation (câblages, beamers dans toutes les salles, etc.), d'où une année sans budget. Par contre, le Lycée-Collège de St-Maurice qui accusait un gros retard dans cette période a connu des investissements importants. Il en est de même pour l'OMS de Brigue, pour les raisons identiques au collège de St-Maurice, alors que le collège du Haut-Valais, dans lequel l'État a investi assez récemment des sommes considérables dans la nouvelle construction, a des dépenses moindres, avec un nombre d'étudiants nettement plus élevé.

Pour information complémentaire, lorsqu'un montant sensiblement plus grand apparaît une année pour un établissement, c'est qu'il s'agit souvent de travaux de câblage, investissements coûteux dans des bâtiments anciens en particulier.



3) Suffisance des budgets

Nous constatons que les besoins essentiels des écoles sont remplis même si elles ne vivent pas dans le luxe : toutes les salles, par exemple, ne sont pas encore équipées de connexion internet et/ou de beamer.

Des expériences sont faites aussi avec l'achat par et pour les élèves, de petits ordinateurs portables reliés au wifi de l'école, solution qui permet d'économiser des investissements plus lourds dans des salles d'informatique fixes. Les iPad et smartphones font aussi leur entrée dans la salle de classe.

De plus, il existe un budget annuel de 605'000 fr. appelé ICTS2 consacré principalement aux aspects pédagogiques et didactiques (formation des enseignants), à la sécurité, ainsi qu'à l'équipement de serveurs centraux pour les écoles du secondaire II général. Ce budget est utilisé à la fois sur un plan cantonal (formation) et pour l'équipement progressif des serveurs centraux dans les différentes écoles.

4) Situation particulière de l'ECCG-EPP de Sion

Comme le montrent les chiffres ci-dessus, l'ECCG-EPP de Sion n'est pas moins lotie que les autres écoles du secondaire II. Ses besoins sont importants puisque la filière école de commerce est une des plus gourmandes en équipements informatiques. Le nombre d'étudiants est aussi nettement supérieur aux autres ECCG du canton mais un peu moins élevé que celui du Collège de la Planta.

En conclusion, nous pouvons dire que les budgets attribués à l'informatique sont imposants (entre 850'000 fr. et 1'000'000 fr. par année), qu'il s'agit d'un matériel qui devient rapidement obsolète et que cette branche nécessite sans cesse des mises à jour coûteuses. Nous pouvons aussi affirmer que la répartition des budgets est équitable puisqu'elle est basée sur les besoins effectifs des écoles et non selon le système de l'arrosoir.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Monsieur le Député, nos salutations distinguées.



Claude Roch
Conseiller d'État

Copie à M. Franz Ruppen, président du Grand Conseil
M. Claude Bumann, chef du Service parlementaire